

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de SAILHAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents à	Qui ont pris
au conseil municipal	part à la délibération

11	11	11
----	----	----

Séance du 28 novembre 2014

L'an deux mil quatorze, le 28 novembre à vingt et une heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

Présents. M.Christine IGLESIAS, Rosa SOULE ARTOZOUL, J.Jacques BENEY, J.Michel MARIA, Georges TAJAN, Fabrice BERNEDE, J.Claude DEMANGEL, J.Paul DUBOUILH, Alain CARRERE, Didier BRUN, J.Louis FENOLLAND

DATE DE LA CONVOCATION

21 novembre 2014

DATE DE L'AFFICHAGE

21 novembre 2014

OBJET DE LA DELIBERATION

**ONF coupe de bois
façonné**

Mme Marie Christine IGLESIAS est nommée secrétaire de séance.

Les membres présents formant la majorité, Mr le Maire déclare la séance ouverte.

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal les difficultés à vendre certaines coupes sur pied dans la forêt communale indivise de Saint Lary Soulan et Sailhan.

C'est pourquoi il propose, en application de l'article L 144-1-1 du Code Forestier, d'apporter un lot de bois en vente groupée, en faisant le choix de mettre le bois sur pied inventuré à disposition de l'ONF.

A charge pour l'ONF d'être maître d'ouvrage de l'exploitation, de le mettre en vente dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement conclu entre l'ONF et un acheteur de bois, et de reverser à la commune la part qui lui revient après déduction des charges engagées par l'ONF.

Le lot de bois qui serait mis à disposition de l'ONF par les communes de Saint Lary Soulan et Sailhan dans le cadre de cette opération serait le suivant : Parcelle 28 Canton de Sonères Type de coupe : irrégulière Principaux produits : bois de charpente et de coffrage. Essence Sapin. Volume prévisionnel 400 mètres cube.

Après discussion le conseil municipal accepte cette proposition (à l'unanimité ou résultat du vote) et mandate Mr le Maire pour passer la convention de vente et exploitation de bois avec l'ONF qui précisera les modalités financières de l'opération.

Le conseil approuve à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme

Le Maire, Didier BRUN


